

4 Chanvriers en circuits courts : création d'une filière locale et d'un réseau national

Région

Contexte local

Cette initiative se situe à deux niveaux. D'une part le niveau local, avec un groupe de producteurs ayant mis en place une filière chanvre locale à destination de l'éco-construction.

Et d'autre part une dimension nationale, avec l'association Chanvriers en circuits courts (C3) qui regroupe une quinzaine de groupes ayant des pratiques similaires, afin de favoriser l'échange d'expérience et le portage national de problématiques communes.

En ce qui concerne l'initiative locale, celle-ci se situe dans les Ardennes. Suite à une démarche de territoire, ayant recueillie une forte participation, est créée une association Eco-territoire (affiliée aux CIVAM) qui regroupe des personnes ayant une volonté d'œuvrer au développement local, de façon globale. Cette association a trois axes d'intervention :

- La construction
- L'alimentation
- Les pratiques agricoles

Cette association n'est pas constituée uniquement d'agriculteurs mais de personnes aux profils professionnels variés.

En travaillant sur l'axe « construction », un artisan travaillant dans l'éco-construction interpelle les producteurs puisqu'il souhaite travailler en circuits courts mais il ne trouve pas de production locale de matériaux qu'il est obligé d'importer (notamment d'Allemagne). En parallèle, dans le cadre de l'association, des diagnostics d'exploitation « agriculture durable » sont réalisés sur les fermes et il en ressort le souhait d'aller vers plus de circuits de proximité, dans l'alimentaire et le non alimentaire. En outre, cette interpellation de l'artisan rejoint l'idée d'un des producteurs de ce groupe qui connaissait des producteurs de chanvre dans

les départements voisins et souhaitait se lancer dans cette production.

Descriptif

L'idée germe donc de mettre en place une filière maîtrisée de A à Z au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation. Cette initiative est conduite par les producteurs en association avec l'artisan qui a lancé l'idée. Au lancement de la démarche, l'artisan a été un appui très important puisqu'il a réalisé des petites formations à destination des producteurs afin de leur apprendre comment ce matériau chanvre s'utilisait dans la construction, les caractéristiques de ce matériau, sa mise en place, etc. Ils ont également eu une présence commune sur des salons, des expositions ce qui était très intéressant d'un point de vue commercial puisque les personnes qui venaient sur les stands posaient des questions en terme d'installation du produit, liées aux compétences de l'artisan, ce qui assurait une bonne complémentarité et plus value puisque l'artisan pouvait apporter directement les réponses adaptées.

La limite aujourd'hui au développement de cette production est qu'il s'agit d'un produit qui n'est pas normé, il est donc difficilement comparable à d'autres matériaux, ce qui rend difficile la diffusion de son utilisation. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'avancer sur cette « normalisation » (démarche en cours au niveau de l'association nationale C3 et au niveau local dans le groupe). Le groupe local a embauché un chargé de mission pour travailler sur cette caractérisation et celui-ci voudrait continuer à travailler avec le groupe, en entrant dans le collectif formel.

Le groupe de producteur est structuré en SAS,

4 il est actuellement composé uniquement de producteurs. Ils souhaitent au départ fonctionner en coopérative mais ont trouvé le fonctionnement trop lourd et ils ont donc cherché un statut qui leur donne une plus grande souplesse de fonctionnement tout en gardant l'esprit « un homme une voix » et égalité dans le capital apporté. L'entrée de ce cette personne non agriculteur supposerait donc une évolution des statuts, ce qui peut être envisagé. Il serait chargé de développer les contacts avec les artisans. En effet, suite à des problèmes de santé, l'artisan qui a participé au démarrage du projet est beaucoup moins impliqué. La limite également est que cet artisan n'a pas réussi à fédérer un collectif d'artisan autour de lui pour les engager dans cette démarche.

Le partenariat et son évolution

En ce qui concerne la relation commerciale, le prix a été fixé par les producteurs en fonction de la marge brute faite habituellement sur ces terres en production « classique », même s'il y a eu des discussions entre eux car les terres n'avaient pas toutes la même rentabilité. Ils ont donc évalué ce que devait rapporter à l'exploitation cette production ainsi que les coûts de transformation et de commercialisation. Cette détermination de prix a été travaillée aussi au niveau national au sein de l'association C3 (même si tous n'appliquent pas les mêmes tarifs), afin de garder une certaine cohérence dans la détermination du prix. Il y a ensuite eu quelques discussions avec l'artisan mais celui-ci n'a pas été associé à la détermination du prix de façon effective.

Actuellement le marché qui se développe est celui du chanvre pour le paillage donc des partenariats avec les municipalités qui sont, en outre, intéressées par le côté local.

Pourquoi une SAS exclusivement composée d'agriculteurs ?

La motivation initiale des producteurs était de s'approprier la filière, ils voulaient maîtriser le produit et accompagner les changements sur les exploitations. Les craintes qui ont fait que la SAS n'a pas été ouverte aux artisans sont les suivantes :

- qu'il y ait des conflits
- que les artisans prennent trop de poids sur

le produit fini, en imposant une qualité, des règles de productions qui modifient les schémas de production et ne les fassent pas aller dans la direction souhaitée par les producteurs

Il semble toutefois à l'agriculteur interrogé qu'il est indispensable qu'il y ait d'abord une phase de structuration entre producteurs, avant d'aller vers des structures plus diverses. C'est une étape nécessaire du dispositif.

L'association nationale C3 a inclus dans ses statuts un collège d'artisans. A chaque rencontre nationale, quelques artisans sont présents mais ils ont beaucoup de difficultés à faire vivre ce collège artisan (manque de culture du collectif ?). L'une des raisons avancées est que cette démarche reste une démarche initiée par des producteurs ce qui rend plus difficile l'implication des artisans.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les personnes désireuses d'avoir du chanvre dans leur construction ainsi que les auto-constructeurs.

Difficultés relevées

Suite au retrait partiel de l'artisan qui était moteur au départ, il s'avère très difficile de recréer des liens durables avec d'autres artisans. On retombe donc maintenant dans une démarche commerciale plus classique avec des producteurs cherchant des débouchés pour leur produits, et moins dans une relation partenariale. Toutefois la volonté des producteurs est de redévelopper ces liens. Ils souhaitent ainsi aller vers la structuration d'un collectif d'artisans.

La limite relevée est aussi que les producteurs ont une tradition de fonctionnement et travail collectif que n'ont pas les artisans, ce qui complique le fonctionnement collégial. Les artisans sont plus en concurrence sur le territoire qu'en collaboration entre eux.

Pour en savoir plus...

AFIP, Alexandra Villarreal (rédacteur de la fiche)

Éléments d'analyse

4 Liens sociaux, relations humaines

Liens développés entre l'artisan et les producteurs dans le cadre d'une association commune (Ecoterritoires) donc une connaissance antérieure et des valeurs partagées.

Équité dans les échanges, aspects économiques

Détermination du prix faite par les agriculteurs, pas de partage réel avec l'artisan.

Organisation, gouvernance, modalités de fonctionnement

Une gouvernance composée d'agriculteurs, les artisans ne sont pas actuellement inclus dans la gouvernance mais cela pourrait être amené à évoluer. Il est toutefois signalé l'intérêt d'avoir une étape dans le processus où les collectifs sont structurés par type d'acteurs, cela permet une progressivité.

Au niveau national, une gouvernance partagée (collège artisan) mais des difficultés à faire vivre ce collège.

Logistique

Pas de logistique commune artisan / producteur

Communication

Une communication commune producteur / artisan sur les salons et stands d'exposition vue comme une plus value très intéressante pour la vente, chacun intervenant sur son domaine de compétence

Valeurs partagées

Valeurs partagées avec l'artisan initiateur puisque cette démarche résulte de personnes engagées dans une même structure associative et qui promeut des démarches territoriales et locales